

DELIBERATIONS DU BUREAU SYNDICAL
DU BOIS DE L'AUMÔNE

Nombre de membres			
Afférents au Bureau Syndical	En exercice	Présents	Quorum
21	21	11	11

SEANCE DU
7 SEPTEMBRE 2026

Date de convocation du Bureau Syndical
31 août 2026

Date d'affichage de la convocation
31 août 2026

Nombre de délégués ayant pris part au vote : 11
Nombre de suffrages exprimés : 11
Nombre de délégués ayant voté pour : 11
Nombre de délégués ayant voté contre : 0
Nombre de délégués s'étant abstenu : 0
Nombre de délégués ayant donné pouvoir : 0

Le 7 septembre 2026 à 19h, les membres du Bureau Syndical dûment convoqués, se sont réunis en séance publique, à la salle du Tribunal de la Maison des Associations de Riom, sous la présidence de Monsieur Lionel CHAUVIN.

Étaient présents : Cécile BERTAUD, Lionel CHAUVIN, Angélique CONSTANT, Malory GIANGRECO, Alain LAGRU, Guy MAILLARD, Frédéric MARTIN, Thierry MARTIN, Kristel POIROT, Laurent RENAULT, Dorothée TRICHARD

Le quorum étant atteint, le Bureau Syndical peut délibérer.

Thème : MARCHÉS PUBLICS

dél. 28-2026 : Autorisation de signature du marché 2604T relatif à l'acquisition de bennes spécifiques en déchèterie

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU le Code de la Commande Publique ;

VU le Guide interne de la Commande Publique approuvé par délibération du Comité Syndical en date du 31 janvier 2023 ;

VU la délibération n°2026-19 du Comité Syndical en date du 19 mai 2026 portant délégation de compétences au Bureau et au Président stipulant que le Comité Syndical délègue au Bureau toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés de fournitures, services et travaux ou accords-cadres d'un montant supérieur au seuil de procédure formalisée selon les textes en vigueur ;

VU la délibération n°2026-21 de constitution de la CAO du SBA pour le mandat 2026-2032 ;

CONSIDÉRANT :

- les besoins du Syndicat relatifs à la fourniture de bennes spécifiques aux déchèteries,
- le lancement de l'accord-cadre à bons de commande, passé en application des articles L2125-1 1°, R. 2162-1 à R. 2162-6, R. 2162-13 et R. 2162-14 du Code de la commande publique,
- la procédure de passation sous la forme d'un appel d'offres ouvert, soumise aux dispositions des articles L. 2124-2, R. 2124-2 1° et R. 2161-2 à R. 2161-5 du Code de la commande publique,
- Vu la consultation lancée du 06/05/2026 au 08/06/2026,

- l'avis de la commission d'appel d'offres qui s'est réunie le 7 septembre 2026 pour le jugement final des offres ;
- les critères intervenant pour la sélection des candidatures :
 - o la situation juridique
 - o les capacités professionnelles, techniques et financières
 - o les références professionnelles et la capacité technique de l'entreprise
 - o les autres qualifications professionnelles

Les prestations sont réparties en 3 lots et chaque lot fait l'objet d'un accord-cadre à bons de commande avec maximum attribué à un opérateur économique (mono attributaire).

Lot(s)	Désignation	Maximum HT sur 3 ans
01	Bennes 30 m ³	500 000 €
02	Bennes 10 m ³	200 000 €
03	Bennes 15 m ³	100 000 €

- les critères retenus pour le jugement des offres ont été pondérés de la manière suivante :

Critères	Pondération
1-Prix des prestations	50.0 %
2-Valeur technique	40.0 %
3- Valeur environnementale	10.0 %

- les critères énoncés dans le règlement de consultation,
- les plis déposés au terme de la phase de consultation,

La commission d'attribution des offres (CAO) a procédé au classement des offres proposées et a retenu l'offre de la société :

- BELLEVRET (39160 BALANOD) au lot 1 (besoin estimé à 378 000 € sur 3 ans)
- BELLEVRET (39160 BALANOD) au lot 2 (besoin estimé à 126 000 € sur 3 ans)
- BELLEVRET (39160 BALANOD) au lot 3 (besoin estimé à 42 000 € sur 3 ans)

La société BELLEVRET ayant notamment présenté des prix unitaires les moins disants sur les 3 lots de la consultation.

Le Bureau Syndical, Oûi l'exposé du Président,
Après en avoir débattu et délibéré,

À L'UNANIMITÉ

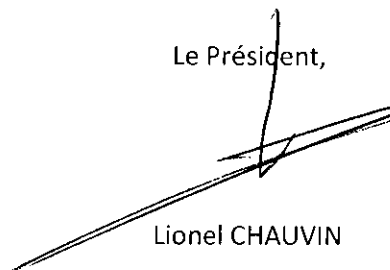
Article 1 : AUTORISE le Président à signer le marché relatif à la fourniture de bennes spécifiques en déchèteries avec la société BELLEVRET (39160 BALANOD) pour les 3 lots de la consultation aux montants plafonds par lot sur 3 ans indiqués précédemment ;

Article 2 : AUTORISE le Président à signer tous les documents utiles à l'aboutissement de ce marché, y compris les éventuels avenants.

Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations,

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus,

Le Président,


Lionel CHAUVIN

